

# UGFS BONDS FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - exercice clos le 31 décembre 2020

### I. Rapport sur l'audit des états financiers

#### 1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de UGFS BONDS FUND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de **5 486 768 DT**, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à **250 671 DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de UGFS BONDS FUND au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds UGFS BONDS FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

#### 4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion préparé par le Gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fond dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) en tant que Gestionnaire est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables applicables en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilité du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005- 96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant les faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au Gestionnaire du Fonds.

### **2. Autres obligations légales et réglementaires**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons qu'à la date du 31 décembre 2020, le ratio de liquidité et quasi-liquidités du fonds UGFS BONDS FUND est de l'ordre de 27,66% du total des actifs se situant ainsi en-dessous de la limite de 20% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds.

Tunis le 31 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**BUSINESS & FINANCIAL CONSULTING**  
**Amine ABDERRAHMEN**

**BILAN AU 31/12/2020**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>5-1</b>	<b>3 110 417</b>	<b>3 190 320</b>
Titres OPCVM		214 718	214 758
Obligations et valeurs assimilées		2 895 699	2 975 562
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>5-2</b>	<b>2 409 604</b>	<b>1 391 143</b>
Placements monétaires		1 736 285	1 144 475
Disponibilités		673 319	246 668
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 520 021</b>	<b>4 581 463</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>5-3</b>	<b>14 533</b>	<b>14 580</b>
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>5-4</b>	<b>18 720</b>	<b>12 478</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>33 253</b>	<b>27 058</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	<b>5-5</b>	<b>4 819 161</b>	<b>4 137 470</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>667 607</b>	<b>416 936</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		416 936	213 460
Sommes distribuables de l'exercice		250 671	203 476
<b>ACTIF NET</b>		<b>5 486 768</b>	<b>4 554 405</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>5 520 021</b>	<b>4 581 463</b>

## ETAT DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>5-6</b>	<b>195 463</b>	<b>173 121</b>
Dividendes		8 767	8 509
Revenus des obligations et valeurs assimilés		186 696	164 612
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>5-7</b>	<b>98 496</b>	<b>113 871</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>293 959</b>	<b>286 992</b>
Charges de gestion des placements	5-8	60 708	59 864
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>233 251</b>	<b>227 129</b>
Autres charges	5-9	17 443	17 066
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>215 808</b>	<b>210 062</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		34 863	(6 587)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>250 671</b>	<b>203 476</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(34 863)	6 587
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 223	13 430
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(41)	72
Frais de négociation de titres		(180)	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>235 810</b>	<b>223 564</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>235 810</b>	<b>223 564</b>
Résultat d'exploitation	215 808	210 062
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 223	13 430
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(41)	72
Frais de négociation de titres	(180)	0
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>696 552</b>	<b>(716 058)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	4 230 470	7 171 230
- Régularisation des sommes non distribuables	451 824	379 477
- Régularisation des sommes distribuables	132 348	134 177
<b>Rachats</b>		
- Capital	(3 634 240)	(7 844 760)
- Régularisation des sommes non distribuables	(386 365)	(415 418)
- Régularisation des sommes distribuables	(97 485)	(140 764)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>932 362</b>	<b>(492 495)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	4 554 405	5 046 900
En fin de l'exercice	5 486 768	4 554 405
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	412 442	479 795
En fin de l'exercice	472 065	412 442
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>11,623</b>	<b>11,043</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,25%</b>	<b>4,98%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Exercice clos le 31 décembre 2020**

**1. PRESENTATION DU FONDS**

UGFS BONDS FUND est un Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de catégorie obligataire dont l'agrément du CMF a été accordé le 30 avril 2015 sous le N°25-2015. Ce fonds est régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le fonds UGFS BONDS FUND a pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le montant initial de souscription était fixé à 500 000 dinars divisés en 50 000 parts de 10 dinars chacune.

Le gestionnaire de ce fonds est la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) et le dépositaire est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

UGFS BONDS FUND est un Fonds Commun de Placement de distribution. Toutefois, le Conseil d'Administration de la société UGFS-NA du 20 novembre 2017 a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du fonds qui devient un Fonds Commun de Placement de type capitalisation.

Par conséquent les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées à compter de l'exercice 2018.

**2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31.12.2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du Fonds UGFS BONDS FUND figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables « BTA » sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Au 31/12/2020, le Fonds UGFS BONDS FUND ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.3- Evaluation des autres placements**

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît, également, comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **4. EXERCICE COMPTABLE**

L'exercice comptable du fonds commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

## 5. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### Note 5-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à **3 110 417 Dinars** et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>2 725 599</b>	<b>2 895 699</b>	<b>52,78%</b>
BTA 6% 10-2023	250	232 700	245 800	4,48%
BTA 6% 04-2024	500	480 750	510 231	9,30%
BTA 6,7% 04-2028	200	189 600	201 247	3,67%
BTA 6,7% 04-2028	300	284 400	301 757	5,50%
BTA 6% 01-2024	300	279 300	305 012	5,56%
BTA 6,3% 03-2026	208	191 568	207 170	3,77%
BTA 6,3% 03-2026	249	229 578	248 178	4,52%
EO ATL 2016-1	1 500	30 000	30 932	0,56%
EO ATB SUB 2017	2 500	250 000	264 482	4,82%
EO ATTIJARI LEASING 2016-2 A	2 000	80 000	84 078	1,53%
EO HL 2016-02A	1 000	20 000	20 114	0,37%
EO TLS 2015-1 B	400	16 000	16 636	0,30%
EO TLS 2015-1 B	1 750	70 000	72 782	1,33%
EO UNIFACTOR 2015-A	800	16 000	16 810	0,31%
EO UNIFACTOR 2015-B	1 200	24 000	25 550	0,47%
EO WIFAK 2019-1 B	1 500	120 000	125 109	2,28%
EO ATTIJARI LEASING 2016-01	3 750	211 703	219 811	4,01%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>214 953</b>	<b>214 718</b>	<b>3,91%</b>
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	2 027	214 953	214 718	3,91%
<b>TOTAL</b>		<b>2 940 552</b>	<b>3 110 417</b>	<b>56,69%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
<b>Soldes au 31 décembre 2019</b>	<b>3 031 849</b>	<b>113 110</b>	<b>45 361</b>	<b>3 190 320</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés	282 270			282 270	
Titres OPCVM					
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés	(373 567)			(373 567)	(41)
Titres OPCVM					
<b>* Variation des plus ou moins-values latentes</b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés			15 749	15 749	
Titres OPCVM					
<b>Variation des intérêts courus</b>		(4 355)		(4 355)	
<b>Soldes au 31 décembre 2020</b>	<b>2 940 552</b>	<b>108 755</b>	<b>61 110</b>	<b>3 110 417</b>	<b>(41)</b>

## Note 5-2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à **2 409 604 Dinars** et se détaille ainsi :

	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
<b>Placements monétaires</b>		<b>1 727 533</b>	<b>1 736 285</b>	<b>31,64%</b>
CONTRAT MOUDHARBA Best Lease 90 jours à échéance le 29-03-2021 au taux de 7,13%	200	200 000	200 094	3,65%
CONTRAT MOUDHARBA Best Lease 90 jours à échéance le 17-01-2021 au taux de 8%	250	250 000	253 244	4,62%
Compte à Terme STB 90 jours à échéance le 29-03-2021 au taux de 7,13%	400	400 000	400 188	7,29%
Billet de Trésorerie ECOMAT SA 90 jours à échéance le 17-03-2021 au taux de 11%	1	145 942	146 599	2,67%
Billet de Trésorerie SACEM SA 60 jours à échéance le 16-01-2021 au taux de 14%	1	344 959	348 723	6,35%
Pensions livrées Attijari Bank 30 jours à échéance le 19-01-2021 au taux de 6,2%- 231 BTA 6,9% à échéance le 9 Mai 2022	1	240 651	241 153	4,40%
Pensions livrées Attijari Bank 30 jours à échéance le 26-01-2021 au taux de 6,2%- 140 BTA 6,9% à échéance le 9 Mai 2022	1	145 981	146 286	2,66%
<b>Disponibilités</b>			<b>673 319</b>	<b>12,27%</b>
Banque			673 319	12,27%
<b>TOTAL</b>			<b>2 409 604</b>	<b>43,91%</b>

## Note 5-3 : Opérateurs créditeurs

Les opérateurs créditeurs au 31/12/2020 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du gestionnaire	13 212	13 255
Rémunération du dépositaire	1 321	1 325
<b>Total</b>	<b>14 533</b>	<b>14 580</b>

**Note 5-4 : Autres créiteurs divers**

Les autres créiteurs divers au 31/12/2020 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance CMF	367	367
Rémunération du commissaire aux comptes	18 353	11 881
Retenue à la source	0	230
<b>Total</b>	<b>18 720</b>	<b>12 478</b>

**Note 5-5 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

**Capital au 31/12/2019**

Montant	4 137 470
Nombre de parts	412 442
Nombre de copropriétaires	21

**Souscriptions réalisées**

Montant en nominal	4 230 470
Nombre de parts émises	423 047
Nombre de copropriétaires nouveaux	4

**Rachats effectués**

Montant en nominal	3 634 240
Nombre de parts rachetées	363 424
Nombre de copropriétaires sortants	1

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 223
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(41)
Régularisation des sommes non distribuables	65 458
Frais de négociation de titres	(180)

**Capital au 31/12/2020**

Montant	4 819 161
Nombre de parts	472 065
Nombre de copropriétaires	24

**Note 5-6 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titres de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2020</u>	<u>Exercice 2019</u>
Intérêts des obligations et valeurs assimilés	186 696	164 612
Revenus des titres OPCVM	8 767	8 509
<b>Total</b>	<b>195 463</b>	<b>173 121</b>

**Note 5-7 : Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2020</u>	<u>Exercice 2019</u>
Revenus des autres comptes à terme	13 921	36 466
Revenus des billets de trésorerie	61 546	57 605
Revenus des pensions livrées	22 058	
Revenus des certificats de dépôt	0	18 704
Revenus du compte de dépôt	971	1 096
<b>Total</b>	<b>98 496</b>	<b>113 871</b>

**Note 5-8 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2020</u>	<u>Exercice 2019</u>
Rémunération du gestionnaire	55 189	54 421
Rémunération du dépositaire	5 519	5 442
<b>Total</b>	<b>60 708</b>	<b>59 864</b>

**Note 5-9 : Autres charges**

Les autres charges de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2020</u>	<u>Exercice 2019</u>
Redevance CMF	4 637	4 579
Rémunération du commissaire aux comptes	12 056	12 056
Impôts & Taxes	60	60
Services bancaires et assimilés	689	371
<b>Total</b>	<b>17 443</b>	<b>17 066</b>

## 6. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 6-1 : Données par Part et Ratios Pertinents

<u>Données par part</u>	<u>Exercice</u> <u>2020</u>	<u>Exercice</u> <u>2019</u>	<u>Exercice</u> <u>2018</u>	<u>Exercice</u> <u>2017</u>	<u>Exercice</u> <u>2016</u>
Revenus des placements	0,623	0,696	0,676	0,518	0,415
Charges de gestion des placements	(0,129)	(0,145)	(0,151)	(0,125)	(0,109)
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>0,494</b>	<b>0,551</b>	<b>0,526</b>	<b>0,392</b>	<b>0,306</b>
Autres charges	(0,037)	(0,041)	(0,032)	(0,016)	(0,024)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,457</b>	<b>0,510</b>	<b>0,494</b>	<b>0,376</b>	<b>0,282</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,074	(0,016)	(0,049)	0,029	0,220
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,531</b>	<b>0,493</b>	<b>0,445</b>	<b>0,405</b>	<b>0,502</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,043	0,033	0,030	0,027	0,012
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,000)	0,000	0,006	(0,002)	(0,001)
Frais de négociation de titres	(0,000)	0,000	0,000	0,000	(0,001)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,043</b>	<b>0,033</b>	<b>0,036</b>	<b>0,025</b>	<b>0,010</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>0,500</b>	<b>0,543</b>	<b>0,530</b>	<b>0,401</b>	<b>0,292</b>
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,043</b>	<b>0,033</b>	<b>0,036</b>	<b>0,025</b>	<b>0,010</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,006	(0,002)	(0,006)	0,003	0,004
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,049</b>	<b>0,031</b>	<b>0,030</b>	<b>0,028</b>	<b>0,014</b>
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,405	0,502	0,000
<b>Valeur liquidative</b>	<b>11,623</b>	<b>11,043</b>	<b>10,519</b>	<b>10,448</b>	<b>10,517</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion de placements / actif net moyen	1,21%	1,25%	1,51%	1,35%	1,04%
Autres charges / actif net moyen	0,35%	0,36%	0,32%	0,17%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,30%	4,38%	4,91%	4,05%	2,68%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>5 020 586</b>	<b>4 800 653</b>	<b>4 814 507</b>	<b>4 582 114</b>	<b>4 013 854</b>

## **6-2. Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire**

La gestion de UGFS BONDS FUND est confiée à la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

En rémunération de ses services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 10.000 DT HT par an.

La gestion administrative et comptable d'UGFS BONDS FUND est confiée à la société Compagnie Gestion et Finance 'CGF' intermédiaire en bourse suivant une convention le liant à UGFS-NA.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2020 s'élève à 55 189 DT.

La fonction de dépositaire est confiée à la banque « Banque International Arabe de Tunisie - BIAT ». En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 2 000 DT HT par an.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2020 s'élève à 5 519 DT.